

Complémentaire Santé - Demande de remboursement

		Sécurité Sociale	Mutuelle		
			Avec liaison NOEMIE*	Sans liaison NOEMIE*	
Soins remboursés par la Sécurité Sociale	Tiers Payant total <i>vous ne payez rien</i>	rien à envoyer	rien à envoyer		
	Tiers Payant partiel <i>vous ne payez qu'une partie des soins</i>	rien à envoyer	envoyer la quittance de paiement	envoyer ensemble : 1° le décompte de la Sécurité Sociale 2° la quittance de paiement	
	Absence de Tiers Payant <i>vous payez la totalité des soins</i>	1° Le professionnel de santé utilise la carte Vitale <i>(feuille électronique)</i>	rien à envoyer	envoyer la quittance de paiement	envoyer ensemble : 1° le décompte de la Sécurité Sociale 2° la quittance de paiement
		2° Le professionnel de santé n'utilise pas la carte Vitale <i>(feuille de soins papier)</i>	envoyer la feuille de soins	rien à envoyer	envoyer le décompte de la Sécurité Sociale
Soins non remboursés par la Sécurité Sociale <i>vous payez la totalité des soins</i>		rien à envoyer	envoyer la quittance de paiement		

**La liaison NOEMIE est la télétransmission des frais médicaux entre la Sécurité Sociale et la Mutuelle.*

A noter :

- Rappeler systématiquement la référence du contrat.
- Tenir compte du formalisme précisé au contrat (adresse postale, site sécurisé...).
- Une Mutuelle peut exiger des pièces supplémentaires listées au contrat.